

**ENTRETIEN PREALABLE / RESTRUCTURATION
MASSE SALARIALE / GASOIL / LICENCIEMENT
AVERTISSEMENT / MISE A PIED / RACHAT /
PERTE DE CLIENTS / VENTE / PEAGE**

Voici les mots que vos employeurs veulent vous faire connaître d'office avant le dépôt en mai des comptabilités afin de vous préparer à une vague de licenciements pour épurer les gros salaires.

Il est temps de vous procurer un « lecteur de carte chronotachygraphe » à titre personnel (120 €) ce qui devrait être votre premier réflexe à l'embauche d'un chauffeur et de nous rejoindre pour connaître vos droits afin d'avoir la possibilité d'anticiper les problèmes, les comprendre, et au besoin, de saisir les prud'hommes en étant à la hauteur pour ne pas stresser par ignorance.

« L'ignorance du salarié » est le premier plaisir du patron et/ou Directeur car il vous manipule largement de ce fait.

Ne vous fiez pas aux faux-culs, faux-ami(e)s qui prétendent vous défendre et qui bénéficient à titre personnel d'une protection syndicale pour ne rien concrétiser dans la défense des salariés, contrez-les en rejoignant SUD.



*Pour des conseils,
prends moi en photo*



FRAIS DE DEPLACEMENT 2025

A compter du 01 mars 2025

Nature des indemnités	Taux	Référence aux articles du Protocole
Indemnité de repas	16,20	Article 3 - alinéa 1
Indemnité de repas unique	9,97	Article 4
Indemnité de repas unique "nuit"	9,71	Article 12
Indemnité spéciale	4,38	Article 7
Indemnité de casse-croûte	8,78	Article 5
Indemnité de grand déplacement		Article 6
- 1 repas + 1 découcher	51,79	
- 2 repas + 1 découcher	67,99	

Grille de frais applicable seulement aux entreprises affiliées aux syndicats patronaux signataires.

Pour les autres entreprises, il faut attendre le Décret d'extension du ministère des Transports soit plusieurs mois en général.....

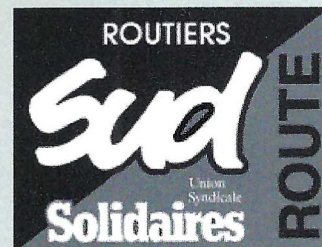
SALAIRE 2025

En matière de salaire, les organisation syndicales des salariés et des employeurs **n'envisagent pas pour l'instant d'augmentations de salaire en 2025**, il est possible qu'il y ait quand même quelques miettes qui nous seront jetées pour faire croire à un dialogue social alors que nous sommes avec des « salaires alimentaires » (salaire minimum).

Syndicat national « SUD-SOLIDAIRES Route »

40 boulevard LIMBERT - 84000 AVIGNON

Tel: 06.11.38.60.82 Email : bureau@sudsolidairesroute.com



PRÉAVIS DE GRÈVE

Du 16 janvier au 15 juin 2025

Le Syndicat National SUD-Solidaires Route constate la continuité de la dégradation de nos acquis tant en matière de retraite, de santé, que de droit au chômage.

En parallèle, le Code du Travail s'effrite et notre convention collective n'évolue plus pour faire bientôt place au « Code des transports européen » avec ces lois favorables au capitalisme car nos partenaires sociaux et les gouvernements successifs nous excluent progressivement des réglementations sociales françaises trop favorables aux salariés pour que nous dépendions uniquement de ce code des transports dans l'avenir.

En attendant, les employeurs du transport entre autres, commencent à économiser sur les masses salariales pour palier une crise politique soi-disant mais qui n'est que le fruit du capitalisme qui n'arrive plus à endetter les petites gens qui sont déjà pris à la gorge.

Notre Syndicat National SUD-Solidaires Route appelle tous les salarié(e)s à poursuivre notre grève du 16 janvier 2025 de 00h00 au 15 juin 2025 à 24h00 pour :

- ***Un treizième mois généralisé à la profession***
- ***+ 10 % d'augmentation sur toutes les grilles chauffeurs et personnels sédentaires***
- ***Une prise en charge des mutuelles à 75%***
- ***Une rémunération spécifique pour les chauffeurs à chaque manutention de + de 3 tonnes***
- ***Une négociation de branche avec des partenaires sociaux non corrompus.***

SUD-Solidaires Route appelle les **salariés non syndiqué(e)s et syndiqué(e)s** couverts par ce préavis de grève à participer par tous les moyens de propagande et par des journées d'action afin de nous faire entendre et faire réagir l'ensemble des Fédérations de salariés du transport à s'allier au plus tôt.

Le 12 janvier 2025